L’institut Sofos fait des propositions pour le remboursement des PGE

mercredi 24 mars 2021, par lpe

" *65000 PGE (Prêts Garantis par l’Etat) ont été distribués en Nouvelle-Aquitaine pour un moment de près de 10 milliards d’euros, et à des TPE dans 89 % des cas* ", rappelle Mikaël Hugonnet, président du Think Tank Sofos et président de l’ordre des experts comptables de Nouvelle-Aquitaine.
Ces PGE devaient normalement commencer à être remboursés en 2021 mais devant une situation économique très dégradée pour de nombreuses entreprises, 1 an après le premier confinement, ceux qui sont au contact régulier des entreprises, à savoir les experts comptables, font des propositions concrètes pour éviter la catastrophe.

Si la souplesse proposée par le gouvernement est la bienvenue, elle n’est pas suffisante, déplore Mikaël Hugonnet. Notamment vis-à-vis des secteurs les plus sinistrés (hôtellerie, restauration, tourisme, événementiel, culture…). Devant l’angoisse qui monte dans les entreprises face à cette nouvelle dette à rembourser, l’Institut Sofos plaide en premier lieu pour la **création d’une commission** à laquelle participeraient activement les experts-comptables. Celle-ci serait chargée de mesurer le risque de défaillance des entreprises en raison de leur incapacité potentielle à rembourser le PGE. « *L’idée est d’intervenir en amont de la défaillance, insiste Mikaël Hugonnet. En fonction de la situation de chaque entreprise, étudiée au cas par cas, il s’agit ensuite de l’orienter vers le dispositif le plus adapté parmi ceux dont nous préconisons la mise en place.* »

Parmi les solutions envisagées, la **possibilité de transformer une partie du PGE en subvention d’exploitation**, pour les entreprises les plus touchées par la crise, en fonction d’une cotation de risque de non remboursement.
Autre mesure préconisée, la possibilité de **transformer le PGE en Titres subordonnés à la réalisation de bénéfice**. « *Concrètement, cela permet à l’entreprise de rembourser à son rythme lorsqu’elle fait à nouveau des bénéfices, tout en s’engageant à ne pas distribuer de dividendes* », commente Mikaël Hugonnet.
L’Institut Sofos souhaite également la **création, sous l’égide de la BPI, d’une structure indépendante qui aurait pour mission de reprendre et de gérer à long terme 90% des PGE non remboursés contractés par les entreprises** (donc à hauteur de la garantie donnée par l’Etat auprès des banques).
Enfin, l’Institut Sofos **propose le renforcement du rôle économique des fonds régionaux** avec notamment l’ouverture des prêts participatifs aux fonds régionaux et/ou la création de fonds de restructuration régionaux pour les filières les plus en difficulté.

Consultez l’étude Sofas complète ici : www.institutsofos.fr

À propos de l’Institut Sofos :
Créé en avril 2020 à Bordeaux, à l’initiative de l’Ordre des Experts-Comptables, l’Institut Sofos est un Think Tank à vocation nationale. Apolitique et composé d’experts-comptables, d’universitaires et de chercheurs, ce cercle de réflexion souhaite participer au débat d’idées sur la compétitivité de l’économie française, en produisant des études pragmatiques, réalistes et ambitieuses. Chaque étude est assortie d’un ensemble de propositions que l’institut Sofos entend faire remonter aux élus et responsables politiques.